



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**MAINTIEN DU PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE
DE LA MRC D'ABITIBI**

AMOS, LE 26 OCTOBRE 2017 – C'est hier soir, lors de la Table des conseillers de comté de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi, que les élu(e)s devaient se prononcer sur le maintien ou non du projet territorial de la plateforme de compostage. Au total, 11 municipalités souhaitent poursuivre la démarche, permettant ainsi à la MRC d'Abitibi d'aller de l'avant pour l'octroi du contrat de la construction à Hardy Construction inc. au montant de 2 201 180 M\$.

Les municipalités d'Amos, Berry, Champneuf, La Morandière, La Motte, Launay, Preissac, Saint-Dominique-du-Rosaire, Sainte-Gertrude-Manneville, Saint-Mathieu-d'Harricana et Trécession maintiennent leur adhésion, alors que Barraute, La Corne, Landrienne, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Marc-de-Figuery et Rochebaucourt se sont officiellement retirées. Bien que 11 municipalités sur 17 se joignent au projet, la MRC d'Abitibi considère toutefois que le projet reste territorial :

« Nous aurions aimé que ce soit l'ensemble des municipalités qui participe, mais nous respectons totalement leur décision. Ce fut une démarche inclusive durant laquelle nous avons tenté de considérer le plus d'aspects possible, selon les besoins de l'ensemble des municipalités. C'est pourquoi on croit encore et toujours que ce projet est territorial. Maintenant que tout est en place, on est prêts à aller de l'avant! », explique Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi.

OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Dans cette même assemblée, le contrat de construction de la plateforme de compostage a été octroyé à Hardy Construction inc. ayant répondu aux conditions d'admissibilité de l'analyse de conformité des entrepreneurs. Il est à noter que la construction de cette plateforme, prévue en 2018, est **conditionnelle à l'obtention du règlement d'emprunt** de 2,7 M\$, également adopté dans la même soirée.

Le certificat d'autorisation (CA) en environnement du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), quant à lui, fut obtenu le 6 octobre dernier.

RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS

Rappelons que le gouvernement du Québec prévoit bannir, d'ici 2020, l'enfouissement des matières organiques partout au Québec. Ainsi, le projet de plateforme de compostage territoriale est en discussion depuis plusieurs années à la MRC d'Abitibi. En août 2015, une somme de 705 244 \$ lui a été allouée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction de cette plateforme.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ avec plus de 30 employés répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.